

SAINT-ANDRÉ

LEZ-LILLE *Ville durable*
Arrêté municipal n° 2026-0275

Portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique

Nous, Maire de Saint-André-lez-Lille,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-0211 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Esteban GARCIA,

Vu la demande formulée le 25 mars 2026 par la Présidente Madame Angélique DELTOUR, demeurant 107 C rue Henri Barbusse à RONCO agissant pour le compte de l'Association Awa Amazone Women Arts dont le siège est situé 54/14 rue Louis Leloir à Tourcoing.

ARRÊTONS

Article 1 :

L'Association Awa Amazone Women Arts est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie le dimanche 28 juin 2026 de 12h00 à 18h00 à l'occasion d'un gala de danse à la salle André-Wauquier située au 65 rue du Général Leclerc à Saint-André.

Article 2 :

L'organisateur est chargé de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

À ce titre, le débit de boissons temporaire ne pourra offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons du groupe 1 défini à l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 :

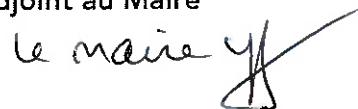
Mme la Directrice Générale des Services de la Ville de Saint-André-lez-Lille, Mme le Commandant de la Police Nationale de La Madeleine, M. le Chef de Service de la Police Municipale de Saint-André-lez-Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, notifié à la Présidente de l'Association demandant l'autorisation et adressé en copie aux services de gendarmerie et police concernés.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la publication de son affichage ou de sa notification.

Fait à Saint-André-Lez-Lille, le - 4 MAI 2026

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire



Esteban GARCIA



HOTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc – CS 40001 – 59 871 Saint-André CEDEX

+ 33 (0)3 20 63 07 50 www.saintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement en Mairie.